

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 juin 2009

---

**MISE EN ŒUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT**  
(Deuxième lecture) - (n° 1692)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 90

présenté par

M. Tourtelier, M. Brottes, M. Letchimy, Mme Massat, M. Le Déaut,  
M. Le Bouillonec, M. Duron, M. Bono, M. Plisson, M. Peiro, Mme Lepetit,  
M. Gagnaire, M. Lurel, M. Gaubert, M. Chanteguët, Mme Fioraso, Mme Le Loch, Mme Erhel,  
Mme Gaillard, Mme Got, Mme Reynaud, Mme Quéré, M. Grellier, Mme Marcel, M. Lesterlin,  
M. Mesquida, Mme Robin-Rodrigo, Mme Darciaux, Mme Coutelle, M. Manscour, M. Garot,  
M. Villaumé, Mme Lignières-Cassou, M. Launay, M. Deguilhem, M. Hutin, M. Philippe Martin  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 6**

À la première phrase de l'alinéa 1, après le mot :

« régions, »,

insérer les mots :

« six mois après la promulgation de la présente loi, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à fixer une échéance pour l'élaboration du programme pluriannuel de qualification et de formation des professionnels du bâtiment étant donné l'urgence de la matière.